

Conseil municipal du lundi 20 juin 2022

Point 9 de l'OJ

Préavis du Conseil municipal en vue de la nomination du lieutenant Thomas Stalder en tant que Commandant de la Compagnie 52 des Sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, avec le grade de Capitaine.

Alors effectivement, lors de sa dernière séance du 30 mai 2022, la commission Bâtiments, Gérance / Ecoles et Protection de la Population, avait un point important à traiter ; la nomination du lieutenant Thomas Stalder, en qualité de nouveau Commandant de la Compagnie 52 des Sapeurs-pompiers volontaires de Versoix.

Tout d'abord, avant de vous rapporter la décision de la commission, permettez-moi de vous présenter l'intéressé.

Monsieur Thomas Stalder a grandi aux Avanchets. A 19 ans il obtient son diplôme d'ingénieur en informatique. « *Utopiste* », selon ses propres termes, il décide de renoncer à l'armée et choisit l'alternative du service civil. Il effectue 390 jours de service dans l'accueil aux requérants d'asile, dans l'éducation de la petite enfance et au service de la délégation de la jeunesse de la Ville de Genève. Il emménage à Versoix en 2004. Père de 3 enfants, il dirige actuellement une petite entreprise d'informatique dans laquelle il travaille depuis 22 ans.

En 2010, lors de la Fête de la Jeunesse, il passe devant un stand tenu par les pompiers volontaires de la commune. Toujours désireux d'être au service de la population, il se dit alors « *pourquoi pas moi ?* ».

Un mois plus tard il intègre la compagnie 52 et, en 2011, il effectue son école de formation de base et suit le cours *antichute*, ainsi que le cours *tronçonneuse*. En 2012, il devient sergent-major ad interim. En 2013, il fait son école de sous-officier, en 2014 l'école de chef d'intervention. En 2015, il devient sergent-major après avoir réussi la formation et décide, dans la foulée, de devenir instructeur sapeur-pompier pour le canton. Il complète sa formation en 2019 en obtenant son brevet fédéral d'instructeur. En 2020, il effectue son école d'officier, en 2021, son école de commandant qu'il vient de terminer avec des résultats brillants.

Actuellement commandant ad interim avec le grade de lieutenant dès le 1er janvier 2022, à la suite du départ à la retraite de Philippe Blanchard, Thomas Stalder est très investi dans son engagement au sein de la compagnie. Toujours à la recherche d'idées et d'innovations pour créer une nouvelle dynamique au sein de la compagnie, il est bien ancré à Versoix depuis 18 ans, avec l'envie de s'engager au service de la population.

J'en viens maintenant à notre dernière séance BGPP du 30 mai dernier. Selon la procédure en vigueur et en référence à la Loi sur l'administration des communes, il revient aux membres de ladite commission, de préavisier cette décision, avant de la valider au Conseil municipal par un vote consultatif, sous forme de résolution. En effet, la nomination du nouveau Commandant au grade de Capitaine, doit suivre cette voie.

Et bien, je suis en mesure de vous affirmer que toutes et tous reconnaissent les qualités intrinsèques du Lieutenant Thomas Stalder, pour cette fonction. Il est le candidat idéal.

Ambitieux et dynamique, il saura sans nul doute, relever le défi, et nous comptons sur lui pour assumer cette charge conséquente.

C'est donc à l'unanimité des 8 membres présents que la commission BGPP a préavisé favorablement la nomination du Lt Thomas Stalder en qualité de nouveau Commandant de la Compagnie 52 des Sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, avec le grade de Capitaine.

Alain Riat